



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Réfection du terrain de camping Silverhorn, parc national Banff		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-16-5241/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 003	Date: November 1, 2016 Date : 1 novembre 2016
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-16-00750476		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: November 8, 2016	Time Zone: Mountain Savings Time (MST)
À : 14h00	Le : 8 novembre 2016	Fuseau horaire : Heure normale des Rocheuses (HNR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 003

La présente modification vise à répondre aux questions posées dans le cadre de l'appel d'offre 5P420-16-5241/A :

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Est-ce que le personnel de l'entrepreneur serait autorisé à utiliser les unités de camping si l'entrepreneur s'occupait des eaux usées et des ordures?
- R1. Le camping sur place nécessitera un permis; il est de la responsabilité des entrepreneurs/sous-traitants d'obtenir ce permis et de suivre les directives de l'Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux Yoho et Kootenay (LLYK).
- Q2. Vous mentionnez la cour d'entretien de Parcs Canada pour le ramassage et la livraison des fournitures pour le site – s'agit-il de la cour à Banff ou à Lake Louise?
- R2. La « cour d'entretien de Parcs Canada » désigne le bloc des services d'entretien de Lake Louise indiqué dans les nomenclatures L-02 des Notes générales sous la rubrique des Notes de préparation du chantier.
- Q3. Est-ce que les roches de la frontière de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont situées dans une carrière d'emprunt juste au nord de la voie d'arrêt en direction ouest?
- R3. Les roches se trouvent dans une carrière de gravier au kilomètre 81 de la Route transcanadienne. Le kilomètre 81 est très près de la frontière Alb.-C.-B. L'entrepreneur devra entrer en C.-B. pour pouvoir faire demi-tour.
- Q4. Est-ce que les travaux de construction pour le doublement de la route 1 seront encore en cours pendant l'exécution de ce marché? Je présume que nous devons charger les matériaux, nous diriger vers l'ouest en traversant le chantier de construction et trouver un endroit pour faire demi-tour, peut-être à la route du lac O'Hara ou à l'installation du Sentier de la Ligne-de-Partage-des-Eaux?
- R4. Oui
- Q5. J'examine le prix du cèdre pour les kiosques et les panneaux du terrain de camping. Le dessin indique « Bois brut de sciage » mais les dimensions métriques sont celles du bois d'œuvre raboté et fini. Voulez-vous du bois brut de sciage ou du bois S4S (blanchi sur 4 côtés)?
- R5. Du bois S4S.
- Q6. J'aimerais obtenir des éclaircissements concernant l'article de soumission (A.S.) 1.8 Arbres isolés et l'A.S. 4.2 Défrichage et dessouchage. Ils ont tous deux la même superficie de 12 120 m². S'appliquent-ils au même endroit ou à deux endroits ayant chacun cette superficie? En d'autres mots : y a-t-il une zone à défricher et dessoucher de 12 120 m², et une zone de même superficie où il faut enlever quelques arbres isolés? Si c'est le cas, combien d'arbres doit-on enlever dans cette dernière zone? À la page L-05, il y a une note concernant la «...zone non comprise dans l'arpentage initial », qui a une superficie de 2 600 m² et compte environ 75 arbres. L'enlèvement de 75 arbres est également mentionné (page 2) dans l'Analyse d'impact de base (AIB) produite par PC en juin 2015, mais il n'y a pas de superficie ni de dessins inclus. S'agit-il d'une portion de la superficie de 12 120 m² ou de 24 240 m² (deux zones distinctes)? Lorsque je prends un relevé rapide de superficie pour la «...zone non comprise dans l'arpentage initial », j'obtiens de 2 400 à 2 600 m². Cette zone semble être la zone principale, où un grand nombre d'arbres doivent être enlevés. Où sont les autres 9 520 m² (12 120 m² moins 2 600 m²) où des arbres doivent être enlevés, en d'autres endroits?
- R6. Il s'agit toujours de la même zone pour l'enlèvement d'arbres, le défrichage et le dessouchage. La superficie totale est de 12 120 m². C'est l'entière superficie des sites 1 à 45 du terrain de camping.
- Q7. À la section 31 11 00, au paragraphe 1.3.1, il est question de l'AIB de PC datée de juin 2016. Dans les documents d'appel d'offres, il est question d'une AIB datée de juin 2015. S'agit-il de la même analyse ou celle de juin 2016 n'a pas encore été affichée?



- R7. Le document de l'Analyse d'impact de base est daté de juin 2015; à la section 31 11 00, le paragraphe 1.3.1 devrait se lire juin 2015. Veuillez-vous reporter au document de juin 2015.
- Q8. Où faut-il prévoir l'allocation pour le décapage de terre végétale : sous l'A.S. 4.2 Défrichage et dessouchage ou sous l'A.S. 4.1 Excavation ordinaire?
- R8. Article de soumission 4.2 Défrichage et dessouchage.
- Q9. Le tableau des prix unitaires fait état de 1 pompe à eau et puits et de 2 postes de surveillance des eaux souterraines à abandonner (enlever). Toutefois, lors de la visite des lieux, j'ai observé 1 pompe avec puits, 3 postes de surveillance des eaux souterraines (y compris un puits multiniveaux près de la rivière), et 1 puits inconnu suspect (qui n'a possiblement jamais été achevé pour servir de poste de surveillance) près de l'extrémité est du terrain de stationnement 1. Le total de puits à abandonner et enlever serait donc de 5.
- R9. Il y a trois puits de surveillance à enlever : SLV -01, SLV-02 et SLV-03. Le puits SLV-01 a 6,71 mètres de profondeur, le puits SLV-02 a 8,23 mètres de profondeur et le puits SLV-03, 5,18 mètres. Ces puits de surveillance sont constitués d'un tuyau de PVC de série 40 et de 40 mm (1,6 po) de diamètre, avec des protecteurs de tubage en surface d'une longueur totale de 1,5 m comportant une partie en saillie de 1,0 m.
- L'A.S. 1.4 Pompe à eau et puits est retiré de ce marché.
- Voir le dossier DSP 3 – 5P420-16-5241 pour la carte des puits de surveillance.
- Q10. Les diamètres des tuyaux de PVC dans la modification semblent incorrects, car les diamètres des puits multiniveaux observés semblent plus près de 3 po de diamètre intérieur pour le tuyau en PVC, avec un tubage métallique se situant entre 6 et 10 po.
- R10. Se reporter à la réponse 9.
- Q11. Est-ce que la profondeur du puits de pompage est de seulement 5 m? C'est très peu profond pour un puits de pompage d'eau sanitaire.
- R11. Se reporter à la réponse 9.
- Q12. Est-ce que les détails de construction du puits de pompage et des puits des stations de surveillance des eaux souterraines pourraient être fournis pour confirmer les types de matériaux et les profondeurs d'installation?
- R12. Se reporter à la réponse 9.
- Q13. Il manque de l'information à la page L-29, pouvez-vous mettre les notes à jour?
- R13. Les notes ont été mises à jour et fournissent maintenant l'information manquante :
- (III) NOTES SUR LES TOILETTES SÈCHES EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ, QUINCAILLERIE, N° 9
(III) NOTES SUR LES TOILETTES SÈCHES EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ, MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ, N° 1
- Voir le dossier DSP 3 – 5P420-16-5241 pour le document.

B. MODIFICATION À L'ANNEXE A – FORMULAIRE DE PRIX

SUPPRIMER : En entier

REPLACER PAR : Voir la page suivante pour le tableau des prix modifié. Les changements sont indiqués en rouge.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés



ANNEXE A FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX FORFAITAIRES ET UNITAIRES

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.

Le tableau des prix unitaires désigne le travail auquel s'appliquent une entente à prix unitaire et une entente à forfait.

- (a) Le prix unitaire et le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque élément énuméré.
- (b) Les travaux compris dans chaque élément doivent correspondre à la description fournie dans la section de référence des spécifications.

Num. d'art	Renvoi au devis	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1.0		Enlèvements				
1.1	02 41 13	Parapet en bois	m	511	_____ \$	_____ \$
1.2	02 41 13	Toilettes sèches	chaque	2	_____ \$	_____ \$
1.3	02 41 13	Bac à déchets - grand	chaque	2	_____ \$	_____ \$
1.4	02 41 13	Pompe à eau et puits	chaque	4	_____ \$	_____ \$
1.5	02 41 13	Poste de surveillance des eaux souterraines	chaque	2	_____ \$	_____ \$
1.6	02 41 13	Kiosque d'entrée	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
1.7	02 41 13	Perche à provisions	chaque	1	_____ \$	_____ \$
1.8	31 11 00	Arbres isolés	chaque	12,120	_____ \$	_____ \$
2.0		Enlèvements et récupération				
2.1	02 41 13	Cadre de table à pique-nique	chaque	45	_____ \$	_____ \$
2.2	02 41 13	Chaises (rouges)	chaque	2	_____ \$	_____ \$
2.3	02 41 13	Bac à déchets - petit	chaque	1	_____ \$	_____ \$
2.4	02 41 13	Aire de BBQ - circulaire	chaque	30	_____ \$	_____ \$
2.5	02 41 13	Contenant à provisions	chaque	1	_____ \$	_____ \$



Num. d'art	Renvoi au devis	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
3.0		Enlèvement et retour au propriétaire				
3.1	02 41 13	Barrière pivotante	chaque	1	_____ \$	_____ \$
3.2	02 41 13	BBQ - carré	chaque	11	_____ \$	_____ \$
3.3	02 41 13	Cadres de table à pique-nique	chaque	22	_____ \$	_____ \$
4.0		Terrassement				
4.1	31 00 99	Excavation ordinaire	m ³	1773	_____ \$	_____ \$
4.2	31 11 00	Défrichage et dessouchage	m ²	12,120	_____ \$	_____ \$
5.0		Aménagements en surface				
5.1	32 11 23	Pierre de Rundle broyée – emplacements pour VR	m ²	6375	_____ \$	_____ \$
5.2	32 11 23	Pierre de Rundle broyée - sentiers	m ²	670	_____ \$	_____ \$
5.3	32 11 23	Secteur du télémètre de sommet (plateforme HC)	chaque	1	_____ \$	_____ \$
5.4	32 12 16_01	Bitume	m ²	3,560	_____ \$	_____ \$
5.5	32 12 16_01	Couche d'accrochage du bitume - routes	m ²	515	_____ \$	_____ \$
5.6	32 12 13_23	Stabilisation du gravier	m ²	3,490	_____ \$	_____ \$
5.7	32 15 40	Roches de Rundle - grosse	chaque	107	_____ \$	_____ \$
5.8	32 15 40	Roches de Rundle - petites	chaque	42	_____ \$	_____ \$
5.9	32 15 40	Marches en pierre de Rundle	chaque	4	_____ \$	_____ \$
6.0		Aménagement paysager				
6.1	32 91 19_13	Terre végétale – planches de semis et de culture	m ²	12,235	_____ \$	_____ \$
6.2	32 91 19_13	Terre végétale – réfection des emplacements de camping	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
6.3	32 92 19	Ensemencement hydraulique	m ²	12,235	_____ \$	_____ \$
6.4	32 93 10	Épinette blanche (pot n° 7)	chaque	14	_____ \$	_____ \$
6.5	32 93 10	Épinette blanche (pot n° 5)	chaque	29	_____ \$	_____ \$



Num. d'art	Renvoi au devis	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
6.6	32 93 10	Pin tordu (pot n° 7)	chaque	95	_____ \$	_____ \$
6.7	32 93 10	Bouleau nain (pot n° 1)	chaque	92	_____ \$	_____ \$
6.8	32 93 10	Potentille frutescente (pot no 1)	chaque	104	_____ \$	_____ \$
6.9	32 93 10	Saule de Bebb (pot no 2)	chaque	139	_____ \$	_____ \$
7.0		Signalisation				
7.1	10 14 53_01	Réglementaire	chaque	9	_____ \$	_____ \$
7.2	10 14 53_01	Parcs Canada	chaque	11	_____ \$	_____ \$
7.3	10 14 53_01	Télémètre de sommet	chaque	3	_____ \$	_____ \$
7.4	10 14 53_01	Marqueur d'emplacement	chaque	45	_____ \$	_____ \$
8.0		Ameublement d'emplacement				
8.1	32 39 00	Borne amovible	chaque	1	_____ \$	_____ \$
8.2	32 39 00	Foyer	chaque	15	_____ \$	_____ \$
8.3	34 71 13.01	Murets de béton	chaque	16	_____ \$	_____ \$
8.4	32 39 00	Poubelle	chaque	1	_____ \$	_____ \$
9.0		Structures				
9.1	03 45 00	Bâtiment sanitaire	chaque	2	_____ \$	_____ \$
9.2	03 45 00	Kiosque d'entrée	chaque	1	_____ \$	_____ \$
9.3	03 45 00	Kiosque d'inscription	chaque	1	_____ \$	_____ \$
9.4	03 45 00	Point d'entrée	chaque	1	_____ \$	_____ \$
9.5	03 45 00	Signalisation d'entrée	chaque	1	_____ \$	_____ \$
10.0	32 93 10	Entretien (pendant la période de garantie)	mensuel	5	_____ \$	_____ \$
11.0	01 71 13	Mobilisation et démobilitation	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
TOTAL DES PRIX DE LA SOUMISSION Reporter le montant à l'alinéa 1) de SA03						\$ _____